

[FRANCAIS/FRENCH](#)

To: Our Valued Customers

Re: **Canadian AXOR Brand Sales Policy**

Effective Date: **July 1, 2017, revised version effective February 1, 2018**

Masco Canada Limited (**MCL**) has adopted the following Sales Policy for its AXOR® product offerings. This Policy applies to all Canadian AXOR Brand Retailers and Distributors (collectively, **AXOR Resellers**), including Canada-based:

- Plumbing Showrooms
- Wholesalers
- Kitchen and Bath Dealers
- Authorized Online Retailers (as defined below)

Hansgrohe, Inc. is committed to protecting and maintaining its highly regarded brands and reputation for excellence. Its products are unparalleled, featuring superior engineering, technology and progressive design. Its AXOR® brand further embodies this reputation through unique collaborations with renowned designers. Consistent with this commitment, Hansgrohe, Inc. believes that certain advertising practices are inconsistent with its competitive strategy for these products and the AXOR brand image. These practices also may undermine the commitment of Hansgrohe and its AXOR Resellers to provide an appropriate level of service, merchandising, advertising and promotion in support of Hansgrohe strategy for **AXOR MAP Products** (a collection of AXOR products that have a predetermined Minimum Advertised Price as designated by MCL in its price files or otherwise) and, in turn, the AXOR brand image. As part of our strategy to maintain the reputation of, and our investment in the AXOR brand, Masco Canada Limited is adopting the following Sales Policy for all existing and new AXOR Resellers in Canada, which will allow us to:

- Market AXOR products to premium consumers as one of the finest brands with the most
- innovative designs in the plumbing and decorative hardware products industry.
- Support our commitment, as partners, to continue to provide the appropriate level of service,
- merchandising, advertising and promotional support for AXOR MAP Products and the AXOR brand.

**AXOR Resellers**

1. No AXOR Reseller shall sell any AXOR MAP Products to any person or entity (whether or not an AXOR Reseller) that it knows or reasonably expects will resell such products on the internet (unless that person or entity is an Authorized Online Retailer).
2. No AXOR Reseller shall sell AXOR MAP Products to any person or entity (whether or not a AXOR Reseller) that it knows or reasonably expects will advertise the AXOR MAP Products in any medium (including, without limitation, print, radio, television, retailer or other websites, auction sites, shopping engines, online marketplaces, internet resale sites and electronic media) at a price lower than the Minimum Advertised Price established by Masco Canada Limited. *A current MAP listing is available on [mascocanada.com](http://mascocanada.com) in the Brand section under AXOR or through your local representative.*

3. If any AXOR Reseller that is not an Authorized Online Retailer fails to comply with this Policy, the consequences set forth on **Exhibit 1** shall apply.
4. If an Authorized Online Retailer fails to comply with this Policy, the consequences set forth on **Exhibit 2** shall apply.
5. If an AXOR Reseller believes a violation letter was sent in error, then within five business days from receiving such notice, it may submit evidence to MCL for consideration at [axorcanadasales@mascocanada.com](mailto:axorcanadasales@mascocanada.com). If MCL, in its sole judgment, finds such evidence to be persuasive, it may rescind the finding of a violation.
6. Notwithstanding the provisions of **Exhibits 1 and 2**:
  - (a) After a violation, a failure to comply with this Policy will not be treated as a subsequent violation unless it occurs (or continues) more than two days after a previous violation, and
  - (b) Any violation of this Policy that occurs more than 12 months before the most recent violation will no longer be considered a violation for purposes of calculating the appropriate level of consequence.
7. Masco Canada Limited reserves the right, in its sole discretion and without being required to exhaust the consequences set forth on **Exhibit 1**, to stop selling AXOR products to, and/or withdraw AXOR Reseller status from, any AXOR Reseller that MCL deems to be a chronic violator or that otherwise demonstrates its unwillingness or inability to comply with this Policy.

#### **AXOR Authorized Online Retailers**

1. Companies that satisfy the criteria set forth in the MCL Online Sales Application and Agreement may be designated as **Authorized Online Retailers** of AXOR products.
2. Companies that are interested in becoming an Authorized Online Retailer must submit an MCL Online Sales Application and Agreement, which is subject to approval by Masco Canada Limited in its sole discretion.
3. Companies that are designated as Authorized Online Retailers will receive the following benefits:
  - Authorization to sell AXOR MAP Products online through authorized websites.
  - Training or materials for its online customer service team, including eLearning modules on AXOR products and technology.
  - Permission to use AXOR logos and other digital assets (including product data, images, marketing material, etc.).
  - Permission to use the Authorized Online Retailer icon/badge furnished by MCL.
4. A current list of the Authorized Online Retailers will be posted on [mascocanada.com](http://mascocanada.com) in the Brand section under AXOR or otherwise communicated to all AXOR Resellers.
5. Unless it is an Authorized Online Retailer, no AXOR Reseller shall sell any AXOR MAP Products on the internet, including on its own website, third party websites, auction sites, shopping engines, online marketplaces and/or internet resale sites.
6. An Authorized Online Retailer may not sell AXOR MAP Products on or through any website not previously approved by MCL, including third-party websites, auction sites, online marketplaces, and/or internet resale sites. A list of the approved third-party websites, auction sites, online marketplaces, and internet resale sites may be obtained by contacting [axorcanadasales@mascocanada.com](mailto:axorcanadasales@mascocanada.com). An Authorized Online Retailer may request approval to sell on any other third-party website, auction site, online marketplace, or internet resale site by contacting [axorcanadasales@mascocanada.com](mailto:axorcanadasales@mascocanada.com).

7. Within 30 days of adding a new supplier, Authorized Online Retailers must provide information to MCL regarding the person (s) or entity (ies) from which such company purchases AXOR products. This information is sent to [axorcanadasales@mascocanada.com](mailto:axorcanadasales@mascocanada.com). In the event of a violation of this AXOR Brand Sales Policy, MCL may request information about the company's current supplier(s) and the company must provide this information within 30 days or will face removal of its authorization.

8. Masco Canada Limited reserves the right, in its sole discretion and without being required to exhaust the consequences set forth on **Exhibit 2**, to stop selling AXOR products to, and/or withdraw AXOR Authorized Online Retailer status from, any AXOR Authorized Online Retailer that MCL deems to be a chronic violator or that otherwise demonstrates its unwillingness or inability to comply with this Policy.

Masco Canada Limited has adopted this Policy unilaterally in furtherance of its independent business strategy for the AXOR brand. Each AXOR Reseller is free to decide independently whether to follow this Policy.

No MCL employee or representative is authorized to modify or change this Policy for any particular AXOR

Reseller. Masco Canada Limited alone will implement, interpret and enforce this Policy in its sole discretion and independent judgment. MCL does not expect, and will not accept, any assistance from or agreement with you about this Policy or its implementation, interpretation or enforcement.

Please make sure that all appropriate people in your organization receive a copy of this Policy. Masco Canada Limited reserves the right to amend or discontinue this Policy at any time, and we will notify you of any such amendment or discontinuation. This Policy is in addition to and separate from all other MCL policies.

Thank you for your continued support of AXOR products.

**Exhibit 1**

Consequences for violations by any Axor Reseller that is not an Authorized Online Retailer

If any Axor Reseller that is not an Authorized Online Retailer fails to comply with this Policy, the following consequences shall apply:

- (a) First Violation: Written notification of the violation and explanation of the consequences of continuing violations.
- (b) Second Violation: Effective as of the date specified in the second written notification and continuing for 30 days, Masco Canada Limited will stop selling to the Axor Reseller the Axor MAP Products to which the violation relates (e.g., the 39835001 Citterio Single Handle Pull-Down Kitchen Faucet in chrome).
- (c) Third Violation: Effective as of the date specified on the third written notification and continuing for a period of 30 days, Masco Canada Limited will stop selling to the Axor Reseller the collection of Axor MAP Products to which the violation relates (e.g., the Citterio Kitchen Collection).
- (d) Fourth Violation: Effective as of the date specified in the fourth written notification, and continuing for a period of 90 days Masco Canada Limited will stop selling to the Axor Reseller the collection of Axor MAP Products to which the violation relates.

**Written notification in all cases may be sent via email.**

**Exhibit 2**

Consequences for violations by any Authorized Online Retailer

If any Axor Authorized Online Retailer fails to comply with this Policy, the following consequences shall apply:

- (a) First Violation: Written notification of the violation and explanation of the consequences of continuing violations.
- (b) Second Violation: Second written notification of the violation and explanation of the consequences of continuing violations.
- (c) Third Violation: Effective as of the date specified in the third written notification and continuing for a period of 30 days, the following consequences shall apply:
  - i. Loss of all Authorized Online Retailer benefits.
  - ii. MCL will stop selling the Axor MAP Products to which the violation relates.
  - iii. The Authorized Online Retailer will not be authorized to purchase from any distributor the Axor MAP Products to which the violation relates.
- (d) Fourth Violation: Effective as of the date specified in the fourth written notification, and continuing for a period of 90 days the following consequences shall apply:
  - i. Loss of all Authorized Online Retailer benefits.
  - ii. MCL will stop selling the Axor MAP Products to which the violation relates.
  - iii. The Authorized Online Retailer will not be authorized to purchase from any distributor the Axor MAP Products to which the violation relates.

**Written notification in all cases may be sent via email.**

ENGLISH/ANGLAIS

À l'attention de notre distinguée clientèle

Objet : **Politique de vente des produits de marque AXOR au Canada**

Date d'entrée en vigueur: **1er juillet 2017, version révisée en vigueur le 1er février 2018**

Masco Canada Limited (**MCL**) a adopté la politique de vente suivante pour les produits AXOR<sup>MD</sup>. Cette Politique s'applique à tous les détaillants et distributeurs canadiens des produits de marque AXOR (collectivement nommés les **Revendeurs AXOR**), y compris les points de vente suivants au Canada :

- Salles de montre en plomberie
- Grossistes
- Magasins spécialisés en cuisine et salle de bain
- Détaillants autorisés en ligne (tel que définis ci-dessous)

Hansgrohe, Inc. s'est engagée à maintenir et protéger ses marques renommées, ainsi que sa réputation d'excellence. Ses produits sont inégalés, et offrent une ingénierie et une technologie supérieures en plus d'un design progressif. Sa marque AXOR<sup>MD</sup> incarne encore plus cette réputation par le biais de collaborations uniques avec des designers de renom. Dans le cadre de notre engagement, Hansgrohe, Inc., croit que certaines pratiques publicitaires sont incompatibles avec sa stratégie de compétition pour ces produits, ainsi que pour l'image de la marque AXOR. Ces pratiques peuvent aussi miner l'engagement de Hansgrohe et des revendeurs AXOR à fournir un niveau approprié de service, de merchandising, de publicité et de promotion, en support de la stratégie d'Hansgrohe envers les produits **AXOR PMP** (une collection de produits AXOR qui comportent un *Prix minimum publicisé*, tel que désigné par MCL dans ses fichiers de liste de prix, ou autrement), et en conséquence, envers l'image de la marque AXOR.

Dans le cadre de sa stratégie de protection de notre réputation et de nos investissements dans la marque AXOR, Masco Canada Limited procède à l'adoption de la Politique de vente suivante pour tous les Revendeurs AXOR au Canada, existants et nouveaux, visant à nous permettre notamment de :

- Mise en marché des produits AXOR comme une marque de qualité et de produits hauts de gamme dans l'industrie de la quincaillerie décorative et de la plomberie.
- Soutenir notre engagement, en qualité de partenaires, à continuer de fournir le niveau approprié de service, de merchandising, de publicité et de soutien promotionnel pour les produits **AXOR PMP** et pour la marque AXOR.

**Revendeurs AXOR**

1. Aucun Revendeur AXOR ne doit pas vendre les produits AXOR PMP à une personne ou une entité (qu'il s'agisse ou non d'un Revendeur AXOR) dont il sait ou qu'il puisse anticiper raisonnablement qu'elle revendra de tels produits via Internet (à moins que cette personne ou entité soit un Détaillant en ligne autorisé).
2. Aucun Revendeur AXOR ne doit vendre des produits AXOR PMP à une personne ou une entité (qu'il s'agisse ou non d'un Revendeur AXOR) dont il sait ou qu'il puisse anticiper raisonnablement qu'elle publicisera les produits AXOR PMP dans quelque média (incluant, sans limitation, les médias imprimés, à la radio, à la télévision, sur les sites Web des détaillants et autres, sur des sites d'encan en ligne, sur des engins de recherche pour achat, sur les marchés en ligne, sur les sites de revente via Internet et via des médias électroniques), à un prix qui serait inférieur au Prix minimum publicisé, tel qu'établi par Masco



MASCO CANADA LIMITED

Canada Limited. Une liste des prix des produits PMP à jour est disponible à l'adresse [mascocanada.com](http://mascocanada.com), sous la section de la marque AXOR, et auprès de votre représentant local.

3. Si un Revendeur AXOR qui ne serait pas un *Détaillant en ligne autorisé* manque à se conformer à cette Politique, les conséquences décrites à l'**Annexe 1** doivent s'appliquer.
4. Si un *Détaillant en ligne autorisé* manque à se conformer à cette Politique, les conséquences décrites à l'**Annexe 2** doivent s'appliquer.
5. Si un Revendeur AXOR croit qu'une lettre de dénonciation d'une violation a été transmise par erreur, alors dans les cinq (5) jours ouvrables suivants la réception d'un tel avis, il pourra soumettre à MCL sa preuve pour considération, à l'adresse [axorcanadasales@mascocanada.com](mailto:axorcanadasales@mascocanada.com). Si MCL, selon son seul jugement, détermine que cette preuve est persuasive, elle peut renverser cette détermination de violation.
6. Indépendamment des provisions des **Annexes 1 et 2** :
  - (a) Après une violation, un manquement à se conformer à cette Politique ne sera pas traité comme une violation subséquente, à moins qu'il survienne (ou se perpétue) plus de deux (2) jours après une violation antérieure, et
  - (b) Toute violation de cette Politique qui serait survenue plus de douze (12) mois avant la violation la plus récente ne sera plus considérée comme une violation, aux fins du calcul du niveau approprié de conséquence.
7. Masco Canada Limited se réserve le droit, à son unique discrétion, et sans qu'elle doive annuler les conséquences décrites à l'**Annexe 1**, de cesser de vendre tous les produits AXOR au, et/ou de retirer le statut de Revendeur AXOR au revendeur que MCL juge être un contrevenant chronique, ou qui démontrerait autrement son manque de volonté ou son incapacité à se conformer à cette Politique.

#### Détaillants en ligne autorisés AXOR

1. Les compagnies qui satisfont aux critères établis dans la demande et convention avec MCL pour la vente en ligne peuvent être désignées comme **Détaillants en ligne autorisés** des produits AXOR.
2. Les compagnies qui sont intéressées à devenir *Détaillant en ligne autorisé* doivent soumettre une demande et convention avec MCL pour la vente en ligne, laquelle est assujettie à une approbation par Masco Canada Limited, à son unique discrétion.
3. Les compagnies qui sont désignées comme *Détaillants en ligne autorisés* bénéficieront des avantages suivants :
  - Une autorisation pour vendre des produits AXOR PMP en ligne via des sites Web autorisés.
  - La formation ou le matériel pour son équipe de service en ligne à la clientèle, y compris des modules d'apprentissage en ligne sur les produits AXOR et leur technologie.
  - La permission d'utiliser les logos de AXOR et autres actifs électroniques (y compris les données des produits, les images, le matériel aux fins de marketing, etc.).
  - La permission d'utiliser l'icône/l'insigne de *Détaillant en ligne autorisé* fournie par MCL.
4. Une liste à jour des *Détaillants en ligne autorisés* sera affichée sur le site [mascocanada.com](http://mascocanada.com) dans la section sous la marque AXOR, ou elle sera communiquée autrement, à tous les Revendeurs AXOR.
5. À moins d'être *Détaillant en ligne autorisé*, aucun Revendeur AXOR ne doit vendre des Produits AXOR PMP via Internet, y compris sur son propre site Web, sur des sites Web de tierce partie, des sites d'encan en ligne, des engins de recherche pour achat, des marchés en ligne et/ou sur des sites de revente via Internet.
6. Un *Détaillant en ligne autorisé* ne peut pas vendre des produits AXOR PMP sur un site Web ou via quelque site Web qui n'ait pas été approuvé au préalable par MCL, y compris des sites Web de tierce partie, des sites d'encan en ligne, des marchés en ligne, et/ou sur des sites de revente via Internet. Une liste des sites approuvés comme sites Web de tierce partie, sites d'encan en ligne, de marché en ligne, et sites de revente via Internet peut être obtenue en faisant une demande à l'adresse [axorcanadasales@mascocanada.com](mailto:axorcanadasales@mascocanada.com). Un *Détaillant en ligne autorisé* peut demander une approbation pour vendre sur tout autre site Web de tierce partie, site d'encan en ligne, site de marché en ligne, ou sur un site de revente via Internet, en en faisant la demande à l'adresse [axorcanadasales@mascocanada.com](mailto:axorcanadasales@mascocanada.com).

# AXOR



MASCO CANADA LIMITED

7. Dans les trente (30) jours suivant l'ajout d'un nouveau fournisseur, les Détaillants en ligne autorisés doivent fournir l'information à MCL concernant la ou les personnes ou entités desquelles cette compagnie achète des Produits AXOR. Cette information doit être transmise à l'adresse [axorcanadasales@mascocanada.com](mailto:axorcanadasales@mascocanada.com). Dans l'éventualité d'une violation de cette Politique de vente des produits de marque AXOR au Canada, MCL peut demander l'information concernant le ou les fournisseurs actuels de la compagnie, et la compagnie doit soumettre cette information dans les trente (30) jours, sinon, elle deviendra alors passible du retrait de son autorisation.
8. Masco Canada Limited se réserve le droit, à son unique discrétion, et sans qu'elle doive annuler les conséquences décrites à l'**Annexe 2**, de cesser de vendre tous les produits AXOR au, et/ou de retirer le statut de, Détaillant en ligne autorisé de, à tout Détaillant en ligne autorisé AXOR que MCL juge être un contrevenant chronique, ou qui démontrerait autrement son manque de volonté ou son incapacité à se conformer à cette Politique.

Masco Canada Limited a adopté cette Politique de manière unilatérale comme un ajout à sa stratégie d'affaire indépendante pour les produits de marque AXOR. Chaque Revendeur AXOR est libre de décider de manière indépendante à savoir s'il entend respecter ou non cette Politique.

Aucun employé ni représentant de MCL est autorisé à modifier ou changer cette Politique pour quelque Revendeur AXOR en particulier. Masco Canada Limited seule peut procéder à l'implantation, à l'interprétation et au renforcement de cette Politique, à son unique discrétion, et selon son propre jugement indépendant. MCL n'anticipe pas, et n'acceptera pas, quelque assistance de vous, ni d'entente avec vous, concernant cette Politique ou son implantation, son interprétation ou son renforcement.

Veillez vous assurer que toutes les personnes appropriées au sein de votre organisation reçoivent une copie de cette Politique. Masco Canada Limited se réserve le droit d'amender ou de mettre un terme à cette Politique en tout temps, et nous vous aviserons le cas échéant de toute modification ou discontinuation. Cette Politique est un ajout, et est séparée de toutes les autres politiques de MCL.

Nous vous remercions pour votre soutien continu des produits de marque AXOR.



### **Annexe 1**

Conséquences des violations par un Revendeur AXOR qui ne serait pas un Détaillant en ligne autorisé

Si un Revendeur AXOR qui ne serait pas un Détaillant en ligne autorisé manque à se conformer à cette Politique, les conséquences suivantes vont s'appliquer :

- a) Première violation : Un avis par écrit concernant la violation, et une explication des conséquences des violations continues.
- b) Seconde violation : Prenant effet en date spécifiée dans le second avis, et se continuant pendant une période de trente (30) jours, Masco Canada Limited cessera de vendre au Revendeur AXOR les produits AXOR PMP en relation avec la violation (p.ex., le modèle 39835001 Mitigeur de cuisine Citterio à tirette en chrome).
- c) Troisième violation : Prenant effet en date spécifiée dans le troisième avis, et se continuant pendant une période de trente (30) jours, Masco Canada Limited cessera de vendre au Revendeur Axor la collection des produits Axor PMP en relation avec la violation (p.ex., la collection Citterio pour la cuisine).
- d) Quatrième violation : Prenant effet en date spécifiée dans le quatrième avis, et se continuant pendant une période de quatre vingt-dix (90) jours, Masco Canada Limited cessera de vendre au Revendeur Axor la collection des produits Axor PMP en relation avec la violation.

**Dans tous les cas, les notifications par écrit seront transmises par courriel.**

### **Annexe 2**

Conséquences des violations par un Détaillant en ligne autorisé

Si un Détaillant en ligne autorisé Axor manque à se conformer à cette Politique, les conséquences suivantes vont s'appliquer :

- a) Première violation : Un avis par écrit concernant la violation, et une explication des conséquences des violations continues.
- b) Seconde violation : Un second avis par écrit concernant la violation, et une explication des conséquences des violations continues.
- c) Troisième violation : Prenant effet en date spécifiée dans la troisième notification par écrit, et se continuant pendant une période de trente (30) jours, les conséquences suivantes vont s'appliquer :
  - i. La perte de tous les avantages de Détaillant en ligne autorisé.
  - ii. MCL cessera de vendre les produits AXOR PMP en relation avec la violation.
  - iii. Le Détaillant en ligne autorisé AXOR n'aura plus l'autorisation d'acheter des produits AXOR PMP en relation avec la violation de quelque distributeur.
- d) Quatrième violation : Prenant effet en date spécifiée dans la quatrième notification par écrit, et se continuant pendant une période de quatre vingt-dix (90) jours, les conséquences suivantes vont s'appliquer :
  - i. La perte de tous les avantages de Détaillant en ligne autorisé.
  - ii. MCL cessera de vendre les produits AXOR PMP en relation avec la violation.
  - iii. Le Détaillant en ligne autorisé AXOR ne sera plus autorisé à acheter des produits AXOR PMP en relation avec la violation de quelque distributeur.

**Dans tous les cas, les notifications par écrit seront transmises par courriel.**